

les rapports de la Société avec cette compagnie de construction s'en ressentiront-ils à l'avenir. En d'autres termes, s'il y a trop de plaintes, continuera-t-on de reconnaître cette compagnie parmi les entreprises de construction aptes à recevoir des prêts aux termes de la Loi nationale sur l'habitation?

C'est une question très grave pour les gens qui habitent ces maisons. Ils paient un montant considérable pour ces logis, et ils devront continuer à le payer durant plusieurs années à venir. Ils désirent recevoir la valeur de leur argent. Je sais que l'on s'est plaint parce que ce projet particulier n'est pas conforme aux normes minimales exigées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. En général, les normes de construction des logements dans cette région sont supérieures à celles des maisons qui relèvent de ce projet où les normes correspondent simplement à celles qu'exige la loi nationale sur l'habitation en ce qui concerne l'écartement de la charpenterie, les madriers de 2 pouces par 4 pouces, les solives, etc. Je m'inquiète au sujet des plaintes reçues concernant la qualité du travail. A maintes reprises, la Société a envoyé des ouvriers afin de réparer ces défauts. Je désirerais savoir, monsieur le président si la Société centrale d'hypothèques et de logement possède dans le sud de cette région un nombre d'employés suffisant pour assurer l'inspection qui s'impose. Sinon, pourquoi ce manque d'inspecteurs compétents? En outre, la Société a-t-elle reçu des plaintes au sujet du lotissement de Richmond Gardens, et a-t-elle constaté que ces plaintes étaient fondées?

M. Herridge: Monsieur le président, j'attends patiemment, depuis un bon moment, mon tour de faire quelques observations au sujet du crédit à l'étude. Je tiens tout d'abord à remercier les fonctionnaires supérieurs de la SCHL de la courtoisie et de l'empressement avec lesquels ils se sont occupés de toute plainte reçue de mes commettants. Je leur en suis gré, car il s'est présenté quelques problèmes particuliers et inusités, l'an dernier. Je suis heureux qu'ils aient fait diligence pour recueillir tous les faits, remédier à la situation et rencontrer les représentants régionaux du Conseil, dans un cas, et certains autres particuliers, en une autre occasion. Je tiens aussi à faire l'éloge des fonctionnaires régionaux. Il arrive à tout le monde de se tromper. Ainsi, j'ai reçu quelques lettres de critiques parce que les fonctionnaires régionaux ont tardé à prendre des arrangements au sujet de certains versements relatifs au programme de travaux d'hiver, plus précisément à l'égard du boni de \$500 payé à l'égard des maisons construites en hiver, sauf erreur.

Si l'on a mis du temps à effectuer les versements, ce n'est pas la SCHL qu'il faut en blâmer, mais un autre service de l'État.

Je profite de cette occasion pour mettre de nouveau l'accent sur la nécessité d'étudier minutieusement les besoins des habitants de petites villes. Je crois qu'il y a eu amélioration sous ce rapport ces dernières années, mais je demande instamment que l'on continue de s'occuper des problèmes propres aux petites localités.

En deuxième lieu, je demande une fois de plus—et je suis sûr que le ministre est d'accord avec moi là-dessus—qu'on tâche par tous les moyens d'employer des matériaux de l'endroit. Il existe de nos jours toutes sortes de matériaux synthétiques des plus récents, mais les plus belles maisons, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont encore celles qui sont faites en bois. De magnifiques occasions se présentent de pousser les recherches dans ce domaine.

Je suis heureux que depuis environ un an, les agents régionaux aient rencontré les organismes voulus des diverses localités pour leur expliquer l'application de la loi et des règlements. J'espère que l'on continuera d'agir de la sorte, car cela dissipe une foule de malentendus. Lorsqu'on obtient la collaboration de groupes comme les chambres de commerce, les organismes agricoles, les associations de cultivateurs, pour l'administration de la loi et la solution des problèmes qui se posent à chaque endroit, je crois que les questions sont réglées, en général, à la satisfaction de tous les intéressés. Plus il y a de collaboration dans l'administration d'un ministère, plus le régime est démocratique.

Je tiens à signaler au ministre un problème auquel je m'intéresse depuis quelques années et auquel s'intéressent aussi spécialement la Légion royale canadienne et d'autres associations d'anciens combattants. Je veux parler du problème qui consiste à fournir des logements convenables aux anciens combattants âgés, incapables de prendre soin d'eux-mêmes. J'ai discuté de cette question avec bon nombre d'anciens combattants et avec des représentants d'associations locales et je suis maintenant très au courant de cette affaire, ayant assisté à des congrès d'associations d'anciens combattants, à des réunions des conseils régionaux de la Légion royale canadienne de ma circonscription, aux réunions de la succursale de la Légion et d'autres associations s'intéressant aussi à ce problème. J'ai fait la connaissance de membres du comité de la Légion royale du Canada sur le logement, j'ai discuté avec eux de la chose et j'ai constaté que ce problème ne se posait pas simplement dans Kootenay-Ouest, mais préoccupait tout le Canada.